



PRÉFÈTE  
DU  
PAS-DE-CALAIS

les services de l'État  
dans le Pas-de-Calais



**FEVRIER 2017**

**Réunions départementales**

**Par arrondissement**

**Présentation des démarches numériques en lien avec les Collectivités  
Locales**

- Evolutions du traitement des dossiers de CNI
- Développement de la télétransmission des actes des collectivités
- Numérisation des listes électorales et calendrier élections 2017



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE  
DU  
PAS-DE-CALAIS



# Nouvelles modalités de délivrance des titres d'identité

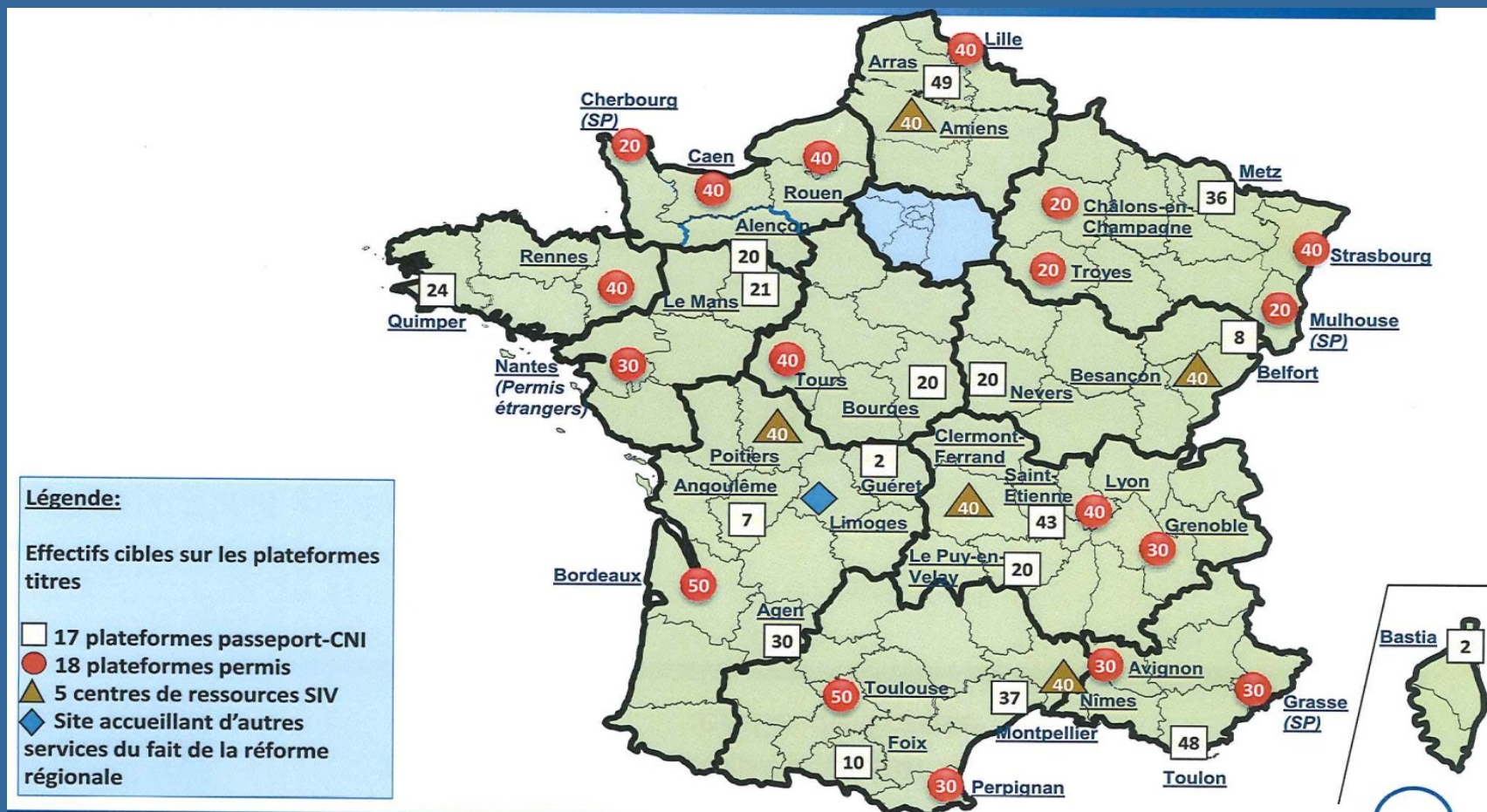
# PLAN

- 1/ La mise en place des C.E.R.T :  
Centre d'Expertise et de Ressources des Titres
- 2/ Les cartes nationales d'identité (C.N.I) et les passeports : les évolutions attendues
- 3/ Présentation de la pré-demande

# 1/ La mise en place des CERT

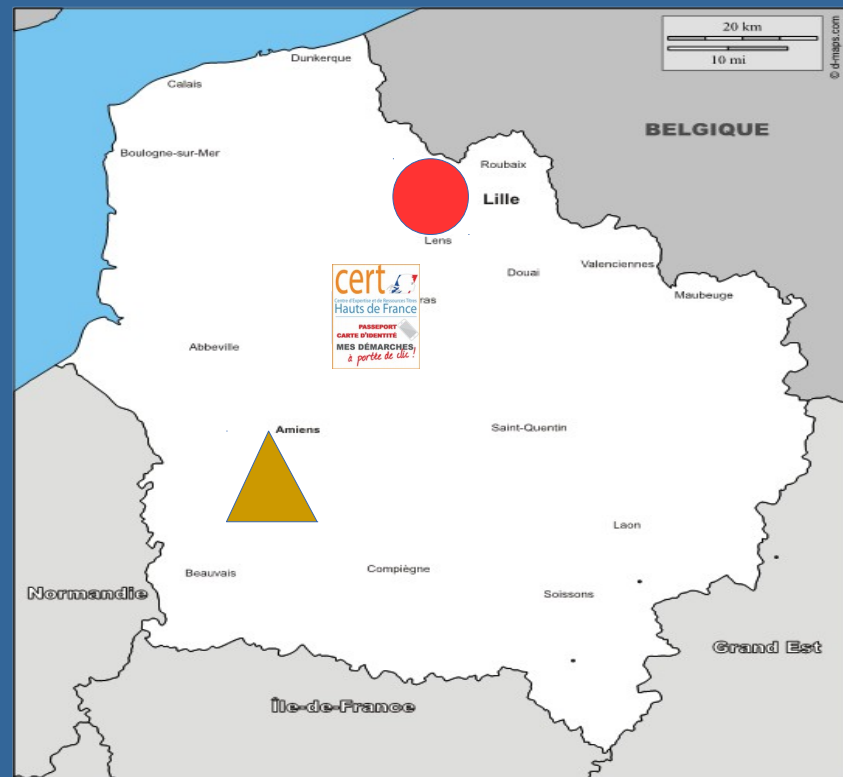
- En matière de délivrance des titres, il s'agit de tirer tout le parti des nouvelles technologies pour permettre aux usagers d'avoir un accès plus aisé aux procédures CNI, passeports, cartes grises et permis de conduire
- 40 sites accueilleront un CERT hors Ile de France

# Carte des 40 CERT



# Carte des 3 sites qui accueilleront un CERT en Hauts de France

- CERT CNI Passeports
- CERT Permis de Conduire
- ▲ CERT SIV (immatriculation)



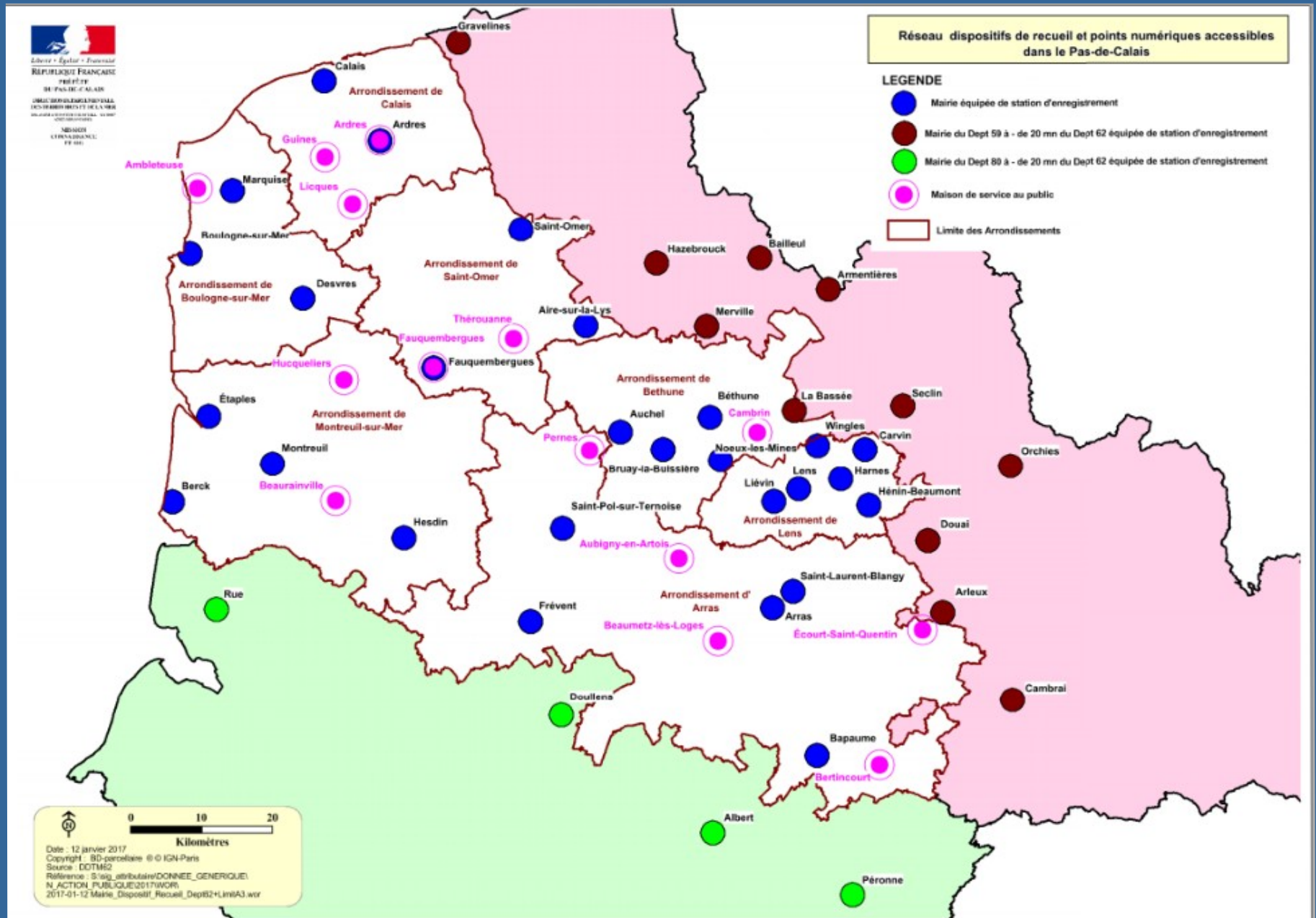
- En mars 2017, un CERT CNI-passeports, basé à la préfecture d'Arras, et constitué de 55 agents, sera chargé d'instruire les quelques 580 000 demandes de titres annuels de la région Hauts-de-France
- En 2015, ce sont 381 882 CNI qui ont été délivrées en Hauts de France (92 935 dont pour le Pas-de-Calais) et 198 044 passeports (dont 112 106 pour le Pas-de-Calais)

## 2/ Les CNI et les passeports : les évolutions attendues

- Les usagers ne déposeront plus leur demande de CNI auprès de la mairie de leur domicile mais dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif spécifique (appelé dispositif de recueil, DR) permettant de collecter les empreintes numérisés
- Au niveau du département, 27 communes sont équipées en dispositifs de recueil (56 DR répartis sur 30 sites)



# Carte du réseau actuel



# PROCEDURE

- La procédure actuellement utilisée pour les passeports sera aussi celle utilisée pour la délivrance des CNI sans que cela ne change le format et la présentation actuels du document. Les demandes, seront instruites par des CERT spécialisés, ce qui permettra de renforcer les moyens de lutte contre la fraude. La prise d'empreintes numérisée permettra la sécurisation de l'identité et de limiter le risque d'usurpation d'identité
- Les communes non équipées de DR se verront ainsi déchargées de la tâche d'accueil des demandeurs de CNI, sans que le montant que la DGF ne soit réduit pour ce motif, comme lors de la mise en place des passeports biométriques en 2009

# L'accompagnement des usagers

- Les mairies non équipées de DR continueront, si elles le souhaitent, à assurer un accueil de proximité en facilitant l'accès à la télé-procédure de pré-demande en ligne, ouverte pour les passeports depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016
- En mettant à disposition un équipement basique (ordinateur, accès à internet et imprimante), elles pourront permettre à l'utilisateur d'effectuer en mairie sa pré-demande en ligne de CNI, en assistant les personnes ayant des difficultés d'accès au numérique.

## 3/ Présentation de la pré-demande



ex. : Passeport, mairie de Montreuil, acte de naissance...



[Accueil particuliers](#) > [Papiers - Citoyenneté](#) > [Passeport](#) > [Services en ligne et formulaires](#) > [Pré-demande de passeport](#)

Service en ligne



## Pré-demande de passeport

Vérfié le 01 juillet 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour utiliser ce télé-service, il faut créer votre compte puis saisir les informations dans « *Pré-demande Passeport* » en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande).

Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives et le timbre fiscal.





La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.

Conservez le numéro de votre Pré-demande : il est indispensable à la mairie.

[Accéder au service en ligne](#)

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)




Partager :   A+ A-  

## Réaliser une pré-demande de passeport

06/11/2016

Faire une pré-demande passeport biométrique à tout moment !



En vue de continuer à simplifier vos démarches de demande de passeport, le télé-service « Pré-demande passeport » a été **généralisé** sur tout le territoire.

Jusqu'à présent, la demande de passeport, ou son renouvellement, est faite sur le formulaire papier CERFA n°12100\*02 (ou 12101\*02 pour les mineurs). Ce télé-service « Pré-demande » permet de recueillir, de manière dématérialisée (sans utiliser ce formulaire CERFA) les informations concernant l'Etat Civil et l'adresse du demandeur.

**Qui peut utiliser ce télé-service ?**

- Accessible à tous

**Les étapes**

1. Je crée mon compte ANTS ,
2. Je remplis mon formulaire en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle demande).
3. Je prends rendez-vous en mairie pour finaliser ma demande, muni de :
  - o Mes pièces justificatives
  - o Mon timbre fiscal [🔗](#)

1. Je conserve le numéro de ma « Demande Passeport », **indispensable à la mairie.**

**Attention :**

Veillez vous renseigner auprès de votre mairie avant de vous déplacer : il se peut que la finalisation de votre demande se fasse **uniquement sur rendez-vous.**

==> Pour poursuivre votre démarche : **les coordonnées de votre mairie** (ou sur l' **annuaire de l'administration** [🔗](#) de la DILA).

L'agent de mairie :

- Télécharge les informations de votre « Pré-demande Passeport », grâce au n° de demande fourni
- Vérifie les autres pièces de votre dossier
- Recueille vos empreintes
- Délivre un récépissé de demande de titre biométrique indiquant le n° de votre demande de passeport

Grâce au **numéro de votre demande de passeport**, vous pouvez désormais :

- Suivre l'avancement de la production de votre passeport en ligne.
- Suivre les différentes étapes de votre demande de passeport directement sur le site passeport de l'ANTS.

[>> Je fais ma pré-demande en ligne](#)

#### VOS DÉMARCHES

[Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité \(CNI\)](#)

[Réaliser une pré-demande de passeport](#)

[1ère demande de passeport biométrique](#)

[Renouvellement, perte ou vol](#)

[Pièces à fournir pour une demande ou un renouvellement de passeport](#)

[Coût d'un passeport](#)

[Photographie d'identité](#)

[Procédure de retrait et délais](#)

[Formalités pour se rendre à l'étranger](#)

[Passeport temporaire d'urgence](#)

[Pièces justificatives](#)

#### SERVICES ASSOCIÉS

[Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité \(CNI\)](#)

[Réaliser une pré-demande de passeport](#)

[Télécharger les cerfas](#)

[Où faire une demande de passeport ?](#)

[Où en est votre passeport/CNI ?](#)

[Pièces à fournir pour une demande ou un renouvellement de passeport](#)

#### QUESTIONS FRÉQUENTES

[Utilisation du site](#)

[Carte Nationale d'Identité](#)

[Questions pratiques](#)

[Pré-demande](#)

#### TOUT SAVOIR

[Les 8 étapes de la création d'un passeport](#)

[Le passeport biométrique et les données personnelles](#)

[Le nom sur le passeport](#)

[Réglementations et textes officiels](#)

#### NOS PARTENAIRES

[Institutionnels](#)

[Privés](#)



AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS

Rechercher

Mon Espace

PERMIS DE CONDUIRE - PASSEPORT - IMMATRICULATION



Vos démarches

Les titres

Les solutions

Nos partenaires

L'international

Nos marchés publics

Salle de presse

L'ANTS recrute

## Mon Espace

### JE POSSÈDE DÉJÀ UN COMPTE, JE M'IDENTIFIE

#### Avec mon identifiant ANTS

<sup>\*</sup> : Champs obligatoires

Identifiant <sup>\*</sup>

[Identifiant oublié ?](#)

Mot de passe <sup>\*</sup>

[Mot de passe oublié ?](#)

ME CONNECTER

#### Avec FranceConnect

Connectez vous simplement avec FranceConnect



France  
Connect

### JE CRÉE UN COMPTE

#### En remplissant les champs suivants

<sup>\*</sup> : Champs obligatoires

Je suis ... <sup>\*</sup>

Veillez définir un identifiant pour votre espace ANTS : <sup>\*</sup>

#### Avec FranceConnect

Créez votre compte en 1 clic avec FranceConnect



En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour nous permettre de réaliser des statistiques de visites.

[J'accepte](#)

[Désactiver les cookies](#)

[Politique de confidentialité](#)



## JE CRÉE UN COMPTE

### En remplissant les champs suivants

\* : Champs obligatoires

Je suis ... \*

Usager/Particulier ▼

Veuillez définir un identifiant pour votre espace ANTS : \*

Sexe \*  Femme  Homme

Nom \*

Prénom \*

Téléphone (n° à 10 chiffres) \*

Adresse mél \*

#### IMPORTANT :

*Merci de bien vouloir vérifier l'exactitude de votre numéro de téléphone et adresse mél qui vous seront demandés pour paramétrer votre mot de passe et en cas d'oubli d'identifiant ou de mot de passe.*



### Avec FranceConnect

Créez votre compte en 1 clic avec FranceConnect



France  
Connect

#### Pourquoi créer un compte ?

La création d'un compte "usager" vous permet d'effectuer une **demande en ligne pour le permis de conduire et pré-demande de passeport biométrique.**

#### Comment ça se passe ?

Vous complétez les différents champs demandés et validez votre demande de création de compte en cliquant sur le bouton "Créer mon compte".

**Vous recevrez un 1er mél** vous demandant d'activer votre compte, en cliquant sur un lien.

A la suite de l'activation de votre compte, **vous recevrez un 2e mél** contenant le mot de passe pour vous connecter à votre compte.

Vous pourrez ainsi entrer dans votre espace (avec votre identifiant et le mot de passe reçu) et commencer vos démarches en ligne.

MES DÉMARCHES							
Type de demande	Prénom	Nom	Numéro	Date de création	Date de mise à jour	Etat	Actions
Aucune pré-demande à afficher							

### EFFECTUER UNE NOUVELLE PRÉ-DEMANDE

Type de pré-demande  
 [Ajouter une demande](#)

#### OÙ EN EST MON PASSEPORT ?

N° de demande ?



Saisir le code **VALIDER**

- #### AIDE AUX DÉMARCHES
- Liste des pièces à fournir
  - Géolocalisation des mairies
  - Acheter un timbre fiscal

- #### FAQ
- Où demander un passeport biométrique ?
  - Renouveler son passeport avant sa fin de validité
  - Durée de validité d'un passeport

#### VOS DÉMARCHES

Réaliser une pré-demande de passeport

#### SERVICES ASSOCIÉS

Réaliser une pré-demande de passeport

#### QUESTIONS FRÉQUENTES

Utilisation du site

#### TOUT SAVOIR

Les 8 étapes de la création d'un passeport

#### NOS PARTENAIRES

Institutionnels



## PASSEPORT BIOMÉTRIQUE ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Mon compte > Nouvelle pré-demande > Motif de la demande

### Faire une nouvelle pré-demande majeur

1  
Motif

2  
État civil

3  
Filiation

4  
Nationalité

5  
Adresses

6  
Récapitulatif

7  
Confirmation

#### Motif de la demande

\* : Champs obligatoires

Votre pré-demande concerne : \*

- Un passeport
- Une carte nationale d'identité
- Un passeport et une carte nationale d'identité

#### Modalité de dépôt de la demande

\* : Champs obligatoires

Où allez-vous faire votre demande? \*

- France
- Étranger

Dans quel département ou collectivité d'outre-mer? \*

01 - AIN

Photographie d'identité : \*

- Vous fournissez les photographies d'identité (Cas général)
- Les photographies sont faites lors du dépôt de votre dossier (Cas particulier, en savoir plus)

Etape suivante >>

1  
Motif

2  
État civil

3  
Filiation

4  
Nationalité

5  
Adresses

6  
Paiement

7  
Récapitulatif

8  
Confirmation

## État civil du majeur concerné par le titre

\* : Champs obligatoires

Sexe \*  Femme  Homme

Nom de naissance \*   
(C'est le nom qui figure sur votre acte de naissance)

Deuxième nom

Précisez s'il s'agit du nom :  du père  de la mère  époux  épouse

Souhaitez-vous faire apparaître un mot devant le deuxième nom ?  Oui  Non

Si oui, lequel :  époux(se)  veuff(ve)

1<sup>er</sup> prénom \*   
(Entrez vos prénoms dans l'ordre de l'état civil. Les prénoms composés sont séparés par un tiret 'ex. Jean-Pierre')

2<sup>ème</sup> prénom

3<sup>ème</sup> prénom

4<sup>ème</sup> prénom

5<sup>ème</sup> prénom

Taille (cm) \*

Couleur des yeux \*

Date de naissance \*  /  /  ?  
(JJ/MM/AAAA)

Pays de naissance \*

Département ou Collectivité d'outre-mer de naissance \*

Commune de naissance : \*   
(Indiquez son nom tel qu'il existait au moment de votre naissance)

<< Etape précédente

Enregistrer

Etape suivante >>

**1**

Motif

**2**

État civil

**3**

Filiation

**4**

Nationalité

**5**

Adresses

**6**

Paiement

**7**

Récapitulatif

**8**

Confirmation

## Père

\* : Champs obligatoires

Père inconnu ? \*  Oui  Non

Nom \*

1<sup>er</sup> prénom \*

(Entrez vos prénoms dans l'ordre de l'état civil. Les prénoms composés sont séparés par un tiret: ex: Jean-Pierre)

2<sup>ème</sup> prénom3<sup>ème</sup> prénom4<sup>ème</sup> prénom5<sup>ème</sup> prénom

Né(e) le \*

(JJ/MM/AAAA)

 /  / **?**

À \*

Nationalité \*

## Mère

Mère inconnue ? \*  Oui  Non

Nom de naissance \*

1<sup>er</sup> prénom \*

(Entrez vos prénoms dans l'ordre de l'état civil. Les prénoms composés sont séparés par un tiret: ex: Jean-Pierre)

2<sup>ème</sup> prénom3<sup>ème</sup> prénom4<sup>ème</sup> prénom



## PASSEPORT BIOMÉTRIQUE ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Mon compte > Nouvelle pré-demande : Nationalité

### Faire une nouvelle pré-demande majeur

- 1 **Motif**
- 2 **État civil**
- 3 **Filiation**
- 4 **Nationalité**
- 5 **Adresses**
- 6 **Paiement**
- 7 **Récapitulatif**
- 8 **Confirmation**

#### Vous êtes français(e) parce que :

- Vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né en France
- Vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né dans un ancien département ou territoire français
- Vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est français
- Vous n'êtes pas né(e) en France et l'un au moins de vos parents est français
- Votre mère ou votre père est devenu(s) français(e) avant votre majorité
- Vous êtes de nationalité française par mariage
- Vous êtes né(e) en France et vos parents ne sont pas français
- Vous êtes naturalisé(e) français(e)
- Vous avez été réintégré(e) dans la nationalité française
- Vous êtes français(e) par déclaration (autrement que par mariage)
- Autre motif

<< Etape précédente

Enregistrer

Etape suivante >>

**1****Motif****2****État civil****3****Filiation****4****Nationalité****5****Adresses****6****Paiement****7****Récapitulatif****8****Confirmation**

### Adresse du majeur concerné par le titre

\* : Champs obligatoires

N° de la voie Extension  
(bis, ter, etc) Type de voie  
(rue, avenue, etc) Nom de la voie \* Complément d'adresse  
(Page, escalier, appartement - immeuble, bâtiment, résidence -  
Lieu dit - Boîte postale) Pays Code Postal \* Commune \* 

### Informations de contact

Téléphone portable de contact \* 

Souhaitez-vous néanmoins recevoir le récapitulatif par mail ?

Adresse mél. 

J'accepte que mes données personnelles soient réutilisées à des fins d'information (elles ne seront ni vendues ni cédées à des organismes à but lucratif). \*

 Oui Non

&lt;&lt; Etape précédente

Enregistrer

Etape suivante &gt;&gt;



## PASSEPORT BIOMÉTRIQUE ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Mon compte > Nouvelle pré-demande : Paiement

### Faire une nouvelle pré-demande majeur

1  
Motif

2  
État civil

3  
Filiation

4  
Nationalité

5  
Adresses

6  
Paiement

7  
Récapitulatif

8  
Confirmation

### Paiement du titre

\*: Champs obligatoires

Veillez à bien vérifier les informations saisies lors des précédentes étapes, car elles conditionnent le montant du paiement.

Un timbre fiscal est requis dans le cadre de cette pré-demande passeport : \*

- Vous souhaitez effectuer l'achat du timbre électronique maintenant
- Vous avez déjà acheté un timbre électronique pour le passeport

<-> Etape précédente

Enregistrer

Etape suivante >>





## PASSEPORT BIOMÉTRIQUE ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Mon compte > Nouvelle pré-demande > Paiement

### Faire une nouvelle pré-demande majeur

1  
Motif

Paiement

Veillez à bien vérifier

Un timbre fiscal

8  
Confirmation

\* : Champs obligatoires

#### Demande de confirmation

Vous allez être redirigé sur le site [timbres.ants.gouv.fr](https://timbres.ants.gouv.fr) où vous pourrez effectuer votre paiement en toute sécurité.

Le timbre électronique sera affecté automatiquement à votre pré-demande. Si vous ne l'utilisez pas, il reste valable pendant 6 mois et pourra vous servir dans le cadre d'une nouvelle pré-demande ; il est également remboursable pendant 12 mois à compter de sa date d'achat.

Annuler

Poursuivre l'achat

<< Etape précédente

Enregistrer

Acheter le timbre



## PASSEPORT BIOMÉTRIQUE ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Mon compte > Nouvelle pré-demande : Paiement

### Faire une nouvelle pré-demande majeur

1

Motif

2

État civil

3

Filiation

4

Nationalité

5

Adresses

6

Paiement

7

Récapitulatif

8

Confirmation

### Paiement du titre

\* : Champs obligatoires

Veillez à bien vérifier les informations saisies lors des précédentes étapes, car elles conditionnent le montant du paiement.

Un timbre fiscal est requis dans le cadre de cette pré-demande passeport : \*



Vous souhaitez effectuer l'achat du timbre électronique maintenant



Vous avez déjà acheté un timbre électronique pour le passeport

N° de timbre : \*

<< Etape précédente

Enregistrer

Etape suivante >>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE  
DU  
PAS-DE-CALAIS

les services de l'État  
dans le Pas-de-Calais



**Présentation du système @ctes :  
La transmission électronique des  
actes soumis au contrôle de  
légalité et au contrôle budgétaire.**

# Qu'est-ce que le système @ctes ?

l'acronyme @ctes signifie : Aide au Contrôle de légalité dématérialisé.

@CTES est un outil de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire des actes des collectivités territoriales, de leurs établissements publics locaux et des établissements publics de coopération intercommunale.

L'adhésion au système @ctes est une démarche volontaire.

# Pourquoi faut-il transmettre les actes ?

Un certain nombre d'actes sont soumis à une obligation de transmission, ils doivent être envoyés au représentant de l'État dans le Département.

Pour le contrôle de légalité

- L'article 72 (alinéa 6) de la Constitution confie au représentant de l'État le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire.

@ctes permet de transmettre instantanément par voie électronique à la préfecture les actes soumis au contrôle de légalité.

# Les objectifs d'@ctes.

- **Rapidité** : accélérer les échanges et rendre les actes exécutoires sans délai.
- **Sécurité** : sécurise les échanges en assurant la fiabilité, la traçabilité et la confidentialité des transmissions d'actes.
- **Innovation** : promouvoir l'e-administration territoriale
- **Développement durable** : contribuer à la protection de l'environnement
- **Économie** : réduire les coûts d'impression et d'envoi

# Adhérer à @ctes : mode d'emploi (1 /2)

La collectivité doit :

- Disposer d'un accès internet et d'une adresse courriel
- Prendre une délibération décidant d'adhérer à @ctes et autorisant le maire à signer un marché avec un opérateur de transmission et la convention de transmission avec la Préfecture
- Acquérir un ou des certificats d'authentification RGS pour les agents des collectivités qui transmettent les actes.

# Adhérer à @ctes : mode d'emploi (2 /2)

- Choisir un opérateur de transmission homologué par le ministère de l'intérieur (liste sur le site [collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr))
- Signer un marché avec l'opérateur de transmission retenu
- Signer avec le représentant de l'État dans le Département une convention de transmission à laquelle sera annexé le contrat liant l'émetteur à l'opérateur de transmission désigné



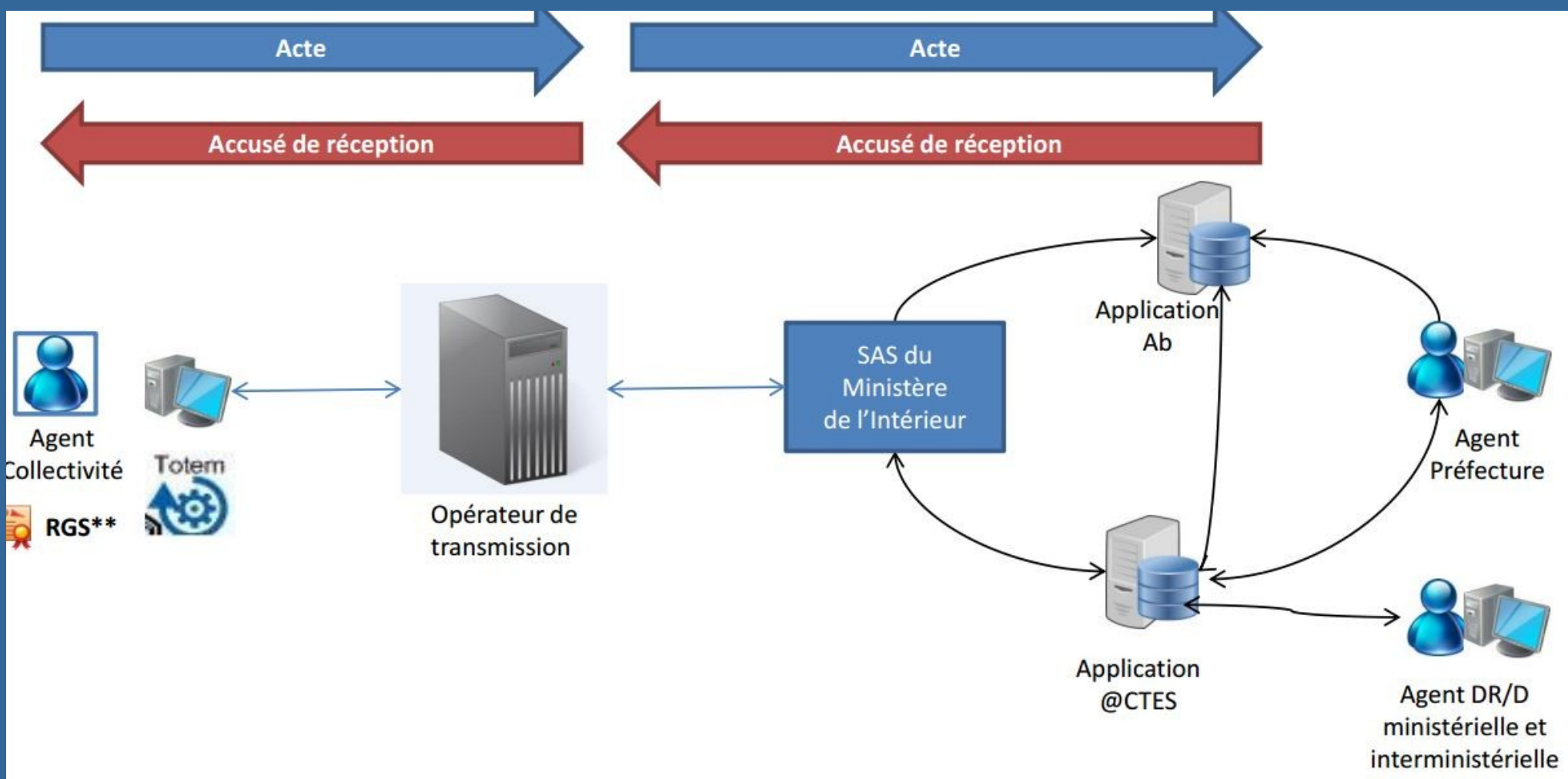
# Les matières des actes concernés.

- La commande publique (marchés publics, délégations de services publics.)
- L'urbanisme (autorisations d'urbanisme, PLU...)
- La fonction publique territoriale (agents titulaires et non titulaires.)
- Les affaires générales (police du maire, domanialité, fonctionnement des assemblées délibérantes, affaires funéraires...)
- Les actes budgétaires (afin de pouvoir télétransmettre les actes budgétaires, les prérequis à l'utilisation de TotEM sont indispensables, la collectivité doit être affiliée au système @ctes et utiliser un logiciel financier compatible)

A compter du 7 août 2020 les régions, départements, communes de plus de 50 000 habitants et tous les EPCI à fiscalité propre devront transmettre de façon dématérialisée tous leurs actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

(Article 128 de la NOTRe)

# Schéma de la télétransmission



# Contact

- En sous-préfecture, contactez votre référent contrôle de légalité.
- Pour la Préfecture d'Arras : Madame Valérie PEYRET :  
03.21.21.22.71,  
[valerie.peyret@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:valerie.peyret@pas-de-calais.gouv.fr)
- Site du portail commun de la DGCL et de la DGFIP au service des collectivités : [collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr) (rubrique « institutions / contrôle de légalité »).

# ELECTIONS 2017

- L'ensemble des listes électorales des communes du Pas-de-Calais ont été numérisées
- Période de réserve électorale du 24 mars au 18 juin 2017 inclus
- Élection **présidentielle** : les 23 avril et 7 mai
  - période des parrainages du 24 février au 17 mars
  - clôture du scrutin à 19 heures (ou 20 h si demande de dérogation)
- Élections **législatives** : les 11 et 18 juin
  - clôture du scrutin à 18 heures (19h ou 20h si demande de dérogation)
- Élections **sénatoriales** : le 24 septembre
  - désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants courant juin.

# A l'écoute de vos questions !

- Merci de votre attention